

saintmarcellin

La nouvelle identité visuelle a pour principal objectif de traduire la dynamique qui anime la ville centre du Pays de Saint-Marcellin. Le précédent logo créé à la fin des années quatre-vingt-dix était devenu peu lisible et n'assurait plus sa fonction d'identification de la collectivité. Un logotype de substitution, émergeant sous la forme du visuel initié en 2013 lors de la création du nouveau site internet, a permis de créer le logotype qui déclinera désormais la nouvelle identité visuelle de la ville de Saint-Marcellin.

Utilisation du logo

saintmarcellin

Sur fond de couleur



saintmarcellin

Sur visuel



Orange :

Pantone : 1585 C
CMJN : 0/71/100/0
RVB : 255/109/0
Code hexa : #EB6408



Bleu nuit :

Pantone : 532 C
CMJN : 79/73/53/56
RVB : 52/45/61
Code hexa : #312E39



LA ZONE DE PROTECTION

Il s'agit de la zone autour du logo. Il peut être disposé librement en respectant la zone de protection. L'espace minimum est représenté par la hauteur et la largeur du « i ». Le logo ne doit être en aucun cas être encadré.

SUPPORTS

Le logo peut être utilisé sur les supports de communication tels que les affiche, flyers, programmes,... selon les règles ci-dessus. En aucun cas il doit être associé à un papier en-tête autre que celui de la mairie. N'hésitez pas à consulter le service communication qui vous aidera à bien mettre en œuvre le logo de la ville.